cdg27
centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

Février 2020

Situations étudiées par la Cellule Aménagement Reclassement

Aménagement de poste

- **Aménagement technique** (appareillage, matériel, siège ergonomique, …)
- **Aide humaine** (assistance, auxiliaire de vie professionnelle…)
- **Adaptation organisationnelle** (locaux, rythme et environnement de travail, horaires, répartition de la charge de travail,

Avis du médecin de prévention

Maintien du poste de travail initial avec aménagement

Repositionnement : changement d'affectation sans changement de grade

- Bilan professionnel, bilan de compétences
- Recherche de poste/tâches compatibles avec l'état de santé
- Formation de reconversion
- Stages, tutorat

Présentation par la collectivité de plusieurs postes adaptés crées ou vacants (par courrier avec accusé de réception)
+
Jury de recrutement

Repositionnement sur un autre poste du même grade (avis du CM/CR si congés maladie) + avis du médecin de prévention

Maintien dans un autre poste
Du même grade

Reclassement sur un poste adapté. Après avis d'aptitude favorable du CM ou CR + avis du médecin de prévention

Reclassement : Changement de poste dans un autre cadre d'emploi

Pas de poste compatible avec l'état de santé dans la collectivité
Justifier à l'agent, par courrier avec accusé de réception, l'impossibilité d'opérer un reclassement
« Stage » en surnombre dans les services
En arrêt (CMO, CLM, CLD, AT/MP)
Disponibilité d'office (si fin de droit à congé maladie)

Fin de la disponibilité max. 3 ans (+1an si reclassement après avis de la CR) => toujours pas de poste adapté

Retraite pour invalidité avis du CM ou CR pour les agents CNRACL

Licenciement pour inaptitude physique après avis de la CAP pour les agents IRCANTEC

Maintien dans l'emploi dans la FPT

Sortie de l'emploi de la FPT